

□ Transferts

Les dossiers de transferts pour l'ENSA VT sont à retirer directement auprès de votre ENSA d'origine.

Les demandes de transfert sont examinées par la commission compétente, en fonction de la capacité d'accueil de l'École.

Seules les demandes de transferts signées par le directeur de l'école d'origine et transmises avant le **1er juin 2017** de l'année en cours sont recevables.

Les transferts ne sont pas autorisés pour les redoublants de 1ère année et les étudiants en chevauchement.